

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT INOCCUPÉ EN MAURIENNE ?

PROFITEZ D'UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR RÉNOVER ET LOUER FACILEMENT VOTRE LOGEMENT

BÉNÉFICIEZ DÈS MAINTENANT :

De conseils techniques,
financiers et d'un
accompagnement
administratif totalement
gratuits.

De subventions pour
rembourser une part
importante du montant
des travaux réalisés.

De la possibilité de confier
la gestion du logement à
un organisme partenaire.

Comment ça marche ?

- 1 | Un opérateur mandaté par le Syndicat du Pays de Maurienne se déplace pour visiter votre logement**, établir un diagnostic (état initial du bien, relevés des surfaces, des performances énergétiques avant travaux, etc.) et échanger avec vous.
- 2 | L'opérateur vous conseille sur les travaux à mener**, il évalue le coût de la rénovation et calcule les subventions possibles et la rentabilité du projet (fiscalité, loyers...).
- 3 | Il vous accompagne pendant toute la réalisation du projet** : assistance pour les demandes de subvention et suivi jusqu'à leur versement après travaux.
- 4 | Visite de contrôle** : après les travaux, un nouveau rendez-vous est fixé pour réaliser les métrés définitifs et arrêter le montant du loyer pour la location.

Quelles sont les conditions pour obtenir ces aides ?

Les logements bénéficiaires du dispositif devront être réservés à l'usage des salariés du grand chantier Lyon-Turin pendant une durée de 9 ans. Le propriétaire s'engage alors à louer son logement à un loyer qui est plafonné (au niveau des loyers moyens pratiqués localement).

UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES

Agissant pour le compte du Syndicat du Pays de Maurienne, les experts d'Urbanis vous conseillent en toute neutralité et en toute indépendance.



SIMPLE ET GRATUIT

Il suffit d'un simple appel téléphonique pour entrer en relation. Le conseil apporté est entièrement gratuit et sans engagement.



UN SERVICE PERSONNALISÉ

Le conseiller tient compte de votre situation personnelle. Le projet de rénovation est conçu de manière à obtenir la meilleure rentabilité en conjuguant travaux performants, subventions, prêt et/ou apport personnel et fiscalité immobilière.



**CONTACTEZ
NOUS!**

URBANIS

NICOLAS BRUN

04 79 33 21 26

DU LUNDI AU JEUDI, DE 9H À 12H

ET DE 14H À 17H,

ET LE VENDREDI DE 9H À 12H

EXEMPLE D'UN PLAN DE FINANCEMENT RÉALISÉ

APPARTEMENT 3 PIÈCES DE 85 M² SITUÉ À SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

ÉTAT INITIAL DU LOGEMENT

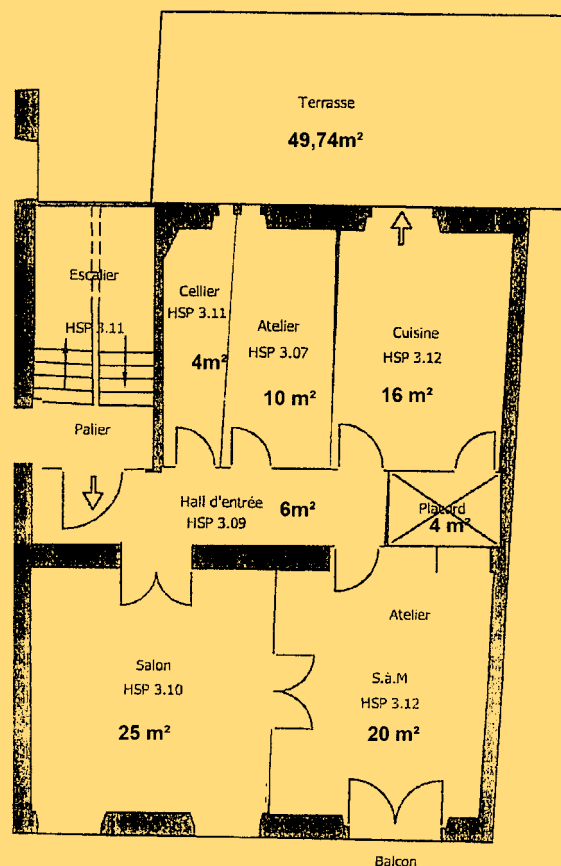
- **Réseaux (électricité, plomberie...)** : à reprendre entièrement
- **Planchers et plafonds** : présence de nombreuses fissures, à reprendre
- **Isolation** : absence d'isolation des murs, menuiseries en simple vitrage
- **Chauffage** : vieille chaudière au fioul collective
- **Consommation énergétique** : 181 kWh/m²/an (indice D)

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020

- **Mise aux normes du logement** (électricité, plomberie...)
- **Amélioration thermique** : remplacement système de chauffage, isolation des murs par l'intérieur, mise en place d'une VMC, remplacement des menuiseries
- **Reprise des sols et des revêtements muraux**
- **Consommation énergétique** : 113 kWh/m²/an (indice C)

FINANCEMENT DU PROJET

- **Montant des travaux** : 101 225 €
- **Subventions** :
 - Anah : 28 426 €
 - Habiter Mieux : 1 500 €
 - Région Auvergne Rhône Alpes : 28 000 €
 - Conseil Départemental : 2 000 €
- **Montant total** : 59 926 €
- **Reste à charge** : 41 299 €
- **Loyer après travaux** : 681 € mensuel hors charge



Comment être sûr de trouver un locataire salarié du Lyon-Turin ?

Recensez votre offre dans le **Fichier Information Logement** dédié aux salariés des chantiers du Lyon-Turin : fil.maurienne.fr. Elle sera consultable en ligne sur le site du Syndicat du Pays de Maurienne et signalée au référent hébergement des entreprises travaillant sur les chantiers.

Louez votre bien à l'**organisme d'intermédiation locative** agréé par la Préfecture de Savoie. Il met le logement à disposition d'un salarié du chantier et vous assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement en fin de bail.



POUR PLUS D'INFORMATION

Contactez la Maison de l'Habitat
à Saint-Jean-de-Maurienne :
04 79 83 55 30 - place Fodéré

Un dispositif mis en œuvre par

Urbanis
Agir pour un habitat digne et durable

Pour le compte du



Dans le cadre de la



Avec le soutien financier de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

